

Positionnement épistémologique et secteur minier québécois : le cas des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA)

Jean-Sol Goulet-Poulin¹, l'Université Laval

Resumé:

Cet article aborde, dans un premier temps, la combinaison d'approches théoriques, située à l'intersection du champ de l'anthropologie politique et de l'anthropologie environnementale, que j'ai construite afin d'orienter mon projet de thèse. Ce dernier à comme sujet la reproduction des institutions étatiques québécoises qui sont parties prenantes du secteur minier, dans le contexte de résurgence autochtone et de crise climatique actuelle. Ce cadre théorique permet de proposer une définition critique de certains éléments du contexte socio-environnemental transnational dans laquelle ce sujet de recherche est situé. Dans un deuxième temps, j'exemplifierai comment ce cadre théorique permet de problématiser l'un des sujets analysés dans le cadre de mon projet de thèse : les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA).

Mots-clés : Anthropologie de l'état, industrie minière, développement durable, réconciliation, crise climatique

¹ Jean-Sol Goulet-Poulin a fait ses études de baccalauréat et de maîtrise au Département d'anthropologie de l'Université Laval. Durant son mémoire, au sujet de la résonance des imaginaires politiques zapatistes au Québec, il s'est spécialisé au sujet des mouvements sociaux, de l'anthropologie politique et des luttes sociales au Chiapas (Mexique). Il poursuit actuellement des études de doctorat à l'Université d'Ottawa, consacrée à la reproduction des institutions étatiques québécoises investies dans le développement minier.

Introduction

En juin 2024, des représentant.es municipaux et des porte-paroles de la société civile s'insurgent face à l'annonce d'un investissement de 15 millions de dollars par le Département de la défense (DOD) des États-Unis dans le projet de minière de La loutre. Jusque-là, cette future mine de graphite avait été présentée à la population comme s'inscrivant dans la construction de batteries et donc dans la transition énergétique. Avec cet investissement du DOD, le graphite extrait de cette mine ne sera plus destiné à la création de batteries pour véhicules électriques, mais bien au secteur militaire états-unien (Albérola, 2024). Cette opposition s'inscrit dans un contexte où, deux ans auparavant, le premier ministre François Legault avait donné l'assurance qu'aucun projet minier ne verrait le jour sans acceptabilité sociale (La Presse canadienne, 2022). Cette question d'acceptabilité sociale comporte des enjeux spécifiques lorsqu'il est question des relations avec les peuples autochtones, dans le cadre des projets miniers. Elle se traduit, entre autres, par la ratification d'ententes de gré à gré entre un promoteur minier et une communauté autochtone nommée ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) (Gouvernement du Canada, 2021)

Le présent texte se veut, dans un premier temps, la synthèse du cadre théorique de mon projet de thèse en anthropologie portant sur la reproduction des institutions étatiques québécoises en tant que parties prenantes du secteur minier, dans le contexte de résurgence autochtone et de crise climatique actuelle. Cette synthèse est orientée de manière à aborder un aspect spécifique du sujet de cette recherche, soit la manière dont la volonté de réconciliation avec les peuples autochtones exprimée par l'État québécois se concrétise dans le contexte des relations entre l'État québécois, les nations autochtones et l'industrie minière.

Il s'agira donc de discuter de la construction du cadre théorique de cette recherche puis d'exemplifier comment il permet de problématiser l'enjeu des ERA.

Désanthropocentrement du cadre théorique

Le cadre théorique de cette recherche est élaboré à partir du postulat, qui émerge à la mise en dialogue des concepts de situation (Balandier, 1951) et de système-monde (Wallerstein, 2008), selon lesquels pour penser le cas spécifique du rôle de l'État québécois dans l'industrie minière, il faut tenir compte de la récursivité des influences mutuelles entre les dynamiques socio-politiques locales et internationales — d'où la caractérisation du contexte du sujet de cette recherche comme intrinsèquement transnational.

Construisant sur ce postulat, cette recherche mobilise conjointement les approches théoriques désanthropocentrées (par ex. de la Cadena & Blaser, 2018; Stein Pedersen et al., 2019; Tsing, 2015) et néo-marxistes (par ex. Berry, 2022; Freitag, 2008; Gupta, 2012). La première aplanit la division entre êtres humains et êtres autres qu'humains, tout en considérant l'aspect autre qu'humain de ce continuum comme doté d'historicité et donc d'une puissance d'agir (Charbonnier, 2020; Lapoujade, 2017; Patel & Moore, 2017; Stein Pedersen et al., 2019; Tsing, 2015). La seconde identifie le système politico-économique capitaliste comme étant au cœur des crises socio-environnementales actuelles. Cela s'expliquerait, d'une part, par la domination de ce système par une élite politique et économique qui assoit son pouvoir sur l'exploitation des êtres humains et autres qu'humains (Charbonnier, 2020; Stein Pedersen et al., 2019; Tsing, 2015) et, d'autre part, par la pénétration de la logique économique dans l'ensemble des sphères d'existences humaines et son influence prépondérante dans les relations entre humains et autres qu'humains (Berry, 2022; Charbonnier, 2020, pp. 43, 49; Patel & Moore, 2017).

La reproduction de ce système repose sur une croissance perpétuelle et une accumulation du pouvoir économique et politique de sujets politiques socialement majoritaires qui créent une concentration de richesses rendue possible par la dépossession de sujets politiques socialement minoritaires (Harvey, 2004). L'abondance que suppose ce

dépassement des nécessités matérielles engendre un déséquilibre écologique et économicopolitique entre centres coloniaux et marges colonisées (Charbonnier, 2020, pp. 43. 39) ainsi que la commodification d'êtres humains et autres qu'humains (Patel & Moore, 2017).

Cet appareillage théorique permet de définir trois principaux éléments sujets de l'analyse : la notion d'état, d'industrie minière québécoise et de réconciliation avec les peuples autochtones. C'est d'ailleurs motivé par le souci de ne pas reproduire les logiques extractives, intrinsèques à l'industrie minière que ma position épistémologique se veut relationnelle et tendre vers un désanthropocentrément.

L'État

L'État est un assemblage hétérogène d'institutions (Gupta, 2012, p. 43, p. 46) qui se reproduisent via des processus bureaucratiques empreints de relations de pouvoir (Fossier & Monnet, 2009, p. 4). Un éventail d'actants humains et autres qu'humains (Charbonnier, 2020, p. 18) est partie prenante de ces processus. Cet assemblage est structuré par un écosystème politique au sein desquelles les actants humains ne partagent pas nécessairement les mêmes objectifs ou les mêmes moyens pour y parvenir (Fossier & Monnet, 2009, p. 4). Les documents bureaucratiques sont au cœur de ces processus institutionnels étatiques (Gupta, 2012, p. 15; Verdery, 2014).

L'État semble être à la fois un ensemble de pratiques matérielles — médié par des documents bureaucratiques — et un construit idéologique (Mitchell, 2006, p. 76; Welker, 2014, p. 3). M'appuyant sur le travail de Marina Welker au sujet de la constitution des corporations en tant qu'entité morale, je conçois le passage de l'un à l'autre comme étant un processus en continu par lequel les êtres humains qui travaillent dans les institutions étatiques et les êtres autres qu'humains, les objets bureaucratiques, enact (Welker, 2014), réalisent, l'État.

L'industrie minière

Bien que je la conçoive comme une actrice distincte de l'État, l'industrie minière et l'État sont poreuses l'un à l'autre. Cette porosité est attribuable à la présence hégémonique du néolibéralisme dans nos sociétés (Berry, 2022). Cela signifie que les décisions politiques relevant de différents cadres juridiques et législatifs sont susceptibles de s'entrelacer avec des mesures de régulation privées propres à l'industrie (Szablowski, 2019) correspondant ainsi au principe de gouvernance néolibérale de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) selon lequel l'industrie minière est un partenaire de l'État dans les mesures d'encadrement de l'activité minière (Berry, 2022). Au Canada, la RSE dans l'industrie minière émerge formellement en 1992 avec la signature de l'Accord de l'initiative minière de Whitehorse (Dolan & Rajak, 2016).

Comme l'État, l'industrie minière est incarnée par différentes personnes, humaines ou morales (Welker, 2014), qui partagent une perspective extractiviste; concevant l'eau, la forêt et le sous-sol comme étant des ressources à exploiter. En plus d'être hétérogène socialement, elle l'est aussi géographiquement. C'est-à-dire qu'elle est transnationale : ses entreprises opérant à la fois au Québec et ailleurs dans le monde (Denault, 2014; Massicotte, 2019).

La réconciliation

En contexte québécois, deux acceptations de la réconciliation avec les peuples autochtones sont en dissonance. Celle de l'état se voudrait une meilleure intégration des peuples autochtones dans la société allochtone ainsi qu'un droit à la différence culturelle (Alfred, 2009; Madden, 2019). Celle des acteur.ices définit la réconciliation comme la restitution de souverainetés territoriales et politiques et d'inclusion des épistémologies et ontologies autochtones (Corntassel & Holder, 2008). La conception étatique correspond aux objectifs de la Commission Vérité et Réconciliation: révéler la vérité sur l'histoire et l'héritage actuel des pensionnats autochtones et poser les balises d'un processus de réconciliation. Elle est critiquée, car elle ne

reconnaitrait pas les violences coloniales qui perdurent, sous forme de dépossessions territoriales et de non-reconnaissance de l'autodétermination des peuples autochtones (Madden, 2019, pp. 289-293).

Au cœur de cette dichotomie, la souveraineté des peuples autochtones est cadrée par l'État canadien comme un « droit à la différence culturelle » (Dussault & Vanthuyne, à paraître, p. 7). Cette dépolitisation semble être une manière pour l'État canadien d'éviter le « paradoxe [de la coexistence] entre souveraineté de l'État et autodétermination des peuples autochtones » (Hébert, 2020, p. 35).

Les ERA comme substitution aux ententes entre l'état et les nations autochtones

Les thèmes d'état, de l'industrie minière québécoise et de la réconciliation avec les peuples autochtones traversent l'enjeu des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) de manière longitudinale. Les ERA constituent une réponse des acteurs industriels et autochtones au fait que, à ce jour, l'État québécois n'a pas implanté de mesures afin de concrétiser le droit des peuples autochtones au consentement préalable et éclairé relativement, notamment, à l'implantation de tout projet économique liée à l'exploitation des ressources naturelles, reconnue légalement au Canada depuis 2021 (Gouvernement du Canada, 2021). Certaines ententes spécifiques à certaines communautés autochtones viennent complexifier le cadre légal et juridique de l'activité minière en territoire autochtone. Au Québec, le cas le plus important d'entente entre l'État québécois, l'État canadien et les peuples autochtones en matière de droits territoriaux est celui de la Convention de la Baie James et du Nord québécois CBJNQ, signé en 1975 (Gouvernement du Québec, 2023). Issue de cette entente, la Loi modifiant la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec, entrée en application en 2010, vient transférer un ensemble de pouvoirs à Administration régionale crie (maintenant Gouvernement de la Nation Crie), en termes de gouvernance liée à la santé, la police, la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, l'éducation,

etc. tout en finançant via plusieurs postes budgétaires ce transfert de compétences du gouvernement fédéral et provincial au gouvernement de la Nation Crie (Gouvernement du Canada, 2014).

Suite à la mise en place de la CBJNQ, plusieurs secteurs d'activités économiques ont été investis par les Eeyouch, dont la prospection minière et ce dans une perspective de collaboration avec les compagnies minières (Vanthuyne & Gauthier, 2022, pp. 4-5). Cette volonté de collaboration s'inscrit plus largement dans une vision de la relation entre les Eeyouch et le territoire où leur responsabilité est de veiller à ce que ce dernier soit préservé pour les générations à venir. Pour ce faire, par exemple, les Eeyouch ont négocié avec la compagnie propriétaire de la mine Éléonore afin qu'elles les soutiennent dans les soins qu'ils prodiguent aux autres qu'humains affectés par les activités de la mine (Vanthuyne & Gauthier, 2022, pp. 5-8). Formellement, la Politique minière de la Nation Crie indique que « La Nation Crie reconnaît les possibilités économiques et sociales qu'offre le secteur minier, dans le respect du régime social et environnemental » (Gouvernement de la Nation Crie, 2024). Cette politique « établit des lignes directrices à l'égard d'activités d'exploration et d'exploitation minière en fonction d'un développement durable qui respecte les droits et les intérêts des Cris » (Grand Council Of The Crees, 2010). À l'heure actuelle (mai 2024), la Nation Crie est le seul groupe autochtone en territoire québécois qui bénéficie de ce type d'autonomie gouvernementale.

En 2021, le gouvernement fédéral canadien a promulgué la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui vise à appliquer les principes de cette déclaration en contexte canadien. Cette déclaration comprend entre autres le droit des peuples autochtones à exprimer leur (non) consentement aux projets extractifs sur leurs territoires, de manière préalable et éclairée (Gouvernement du Canada, 2021). De son côté, l'État québécois n'a pas implanté de mesures afin de concrétiser ce droit des peuples autochtones maintenant reconnu légalement au Canada.

C'est en réaction à cette absence de mesures mises en place par l'État québécois que les industries du secteur des ressources naturelles ont développé, dans les dernières années, un ensemble de processus qui cherchent à intégrer les principes du consentement préalable et éclairé aux discours de la responsabilité sociale des entreprises. Ces processus portent le nom parapluie d'Ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) (Papillon & Rodon, 2017, p. 216). Ce type d'ententes, signées de gré à gré entre le conseil de bande d'une communauté autochtone et une entreprise extractive, permet d'accroître la légitimité des projets extractifs en y accollant l'accord des leaders officiels des communautés autochtones concernées. Il permet également de combler le vide laissé par les études sur les impacts environnementaux et sociaux menés par l'État québécois, où peu de place est octroyée aux points de vue et volontés des communautés locales (Papillon & Rodon, 2017, p.217).

Essentiellement, les ERA constituent une délégation du devoir de consultation et d'accommodation de la Couronne aux entreprises extractives — délégation dont la légalité a été confirmée par la Cour suprême du Canada (Papillon & Rodon, 2017, p. 219). Elles sont privées, se font sans la participation de l'État, québécois ou canadien, et sont vues comme une alternative aux études sur les impacts environnementaux et sociaux, tant par les entreprises que par les autorités autochtones (Papillon & Rodon, 2017, p. 220). Ce type d'entente est de plus en plus fréquente dans l'industrie minière québécoise (Simard, 2017).

Cependant, les ERA sont négociés entre les représentant.es d'un conseil de bande et d'une entreprise. Cette forme de négociation viendrait, selon Papillon et Rodon (2017 :217), réduire la portée du droit au consentement préalable et éclairé aux projets miniers sur les territoires autochtones (Gouvernement du Canada, 2021), car elle ne passerait pas par un processus de délibération communautaire impliquant les membres représenté.es par le conseil de bande (Vanthuyne & Gauthier, 2022 :5).En plus de cette réduction des possibilités de forme d'ententes, la manière dont les ERA sont

négociées ne laisse pas le temps et l'espace nécessaires à une véritable délibération populaire dans la communauté concernée. Au cœur de ces ententes, c'est essentiellement le droit de dire non, en vertu de la notion de consentement préalable et informé, qui est abandonné par les autorités autochtones impliquées en échange de bénéfices tangibles, le plus souvent économique. Qui plus est, ces négociations sont confidentielles et donc, leurs processus ne sont pas partagés avec l'ensemble de la communauté autochtone concernée (Papillon & Rodon, 2017, p. 220-221).

Conclusion

Cet article avait comme objectif de faire la démonstration de l'application d'un cadre théorique jouxtant théories désanthropocentrées et théories néo-marxistes au sein d'un même appareillage conceptuel à un des éléments spécifiques qui compose l'enjeu plus large de la promotion actuelle du développement de l'industrie minière par l'État québécois, cadré dans son discours public comme étant une réponse aux problèmes socio-environnementaux de la crise climatique.

Plus qu'un choix découlant d'une affinité intellectuelle avec les travaux de certain.es auteur.rices, le choix des approches et concepts qui forme le cadre théorique de mon projet de thèse constitue une certaine forme d'engagement qui correspond à mon positionnement politique et ma volonté de décoloniser ma propre position ontologique.

Considérant les développements des derniers mois dans l'actualité concernant le développement de la filière batterie au Québec, il apparaît qu'une lecture critique du boom minier actuelle est plus nécessaire que jamais. En plus de la controverse soulevée par le projet minier de La Loutre (Albérola, 2024), la démission du ministre Pierre Fitzgibbon, figure de proue de la filière batterie (Radio-Canada, 2024) et les difficultés financières de l'usine de batterie Northvolt, centrale à ce projet (Pavic 2024), nous rappelle que les relations entre l'État québécois, les nations autochtones et l'industrie

minière s'inscrivent dans un contexte politique et économique fragile et en pleine ébullition.

Bibliographie

- Albérola, N. (2024). Projet minier La Loutre et armée américaine: « On nous prend pour des c... ». *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2077853/colere-mine-armee-etats-unis-outaouais>
- Alfred, T. (2009). Restitution is the Real Pathway to Justice for Indigenous Peoples. In G. Younging, J. Dewar, & M. DeGagné, *Response, Responsability, and Renewal. Canada's Truth and Reconciliation Journey* (pp. 179–187).
- Balandier, G. (1951). La Situation Coloniale: Approche Théorique. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 11, 44–79.
- Berry, C. (2022). The substitutive state? Neoliberal state interventionism across industrial, housing and private pensions policy in the UK. *Competition & Change*, 26(2), Article 2. <https://doi.org/10.1177/1024529421990845>
- Charbonnier, P. (2020). *Abondance et liberté*. Édition La Découverte. https://www.editionsladecouverte.fr/abondance_et_liberte-9782348046780
- Corntassel, J., & Holder, C. (2008). Who's Sorry Now? Government Apologies, Truth Commissions, and Indigenous Self-Determination in Australia, Canada, Guatemala, and Peru. *Human Rights Review*, 9(4), 465–489. <https://doi.org/10.1007/s12142-008-0065-3>
- de la Cadena, M., & Blaser, M. (Eds.). (2018). *A world of many worlds*. Duke University Press.
- Denault, A. (2014). *Paradis fiscaux: La filière canadienne*. <https://ecosociete.org/livres/paradis-fiscaux-la-filiere-canadienne>
- Dolan, C., & Rajak, D. (Eds.). (2016). *The Anthropology of Corporate Social Responsibility* (1st ed.). Berghahn Books. <https://doi.org/10.2307/j.ctvgs09h2>
- Dussault, C., & Vanthuyne, K. (À paraître). Converser sur l'autochtonisation des universités comme mode d'engagement éthique favorisant la décolonisation. *Recherches Autochtones Au Québec*, 1–19.

Fossier, A., & Monnet, É. (2009). De l'anthropologie du « lieu du politique » à l'anthropologie des institutions. Entretien avec Marc Abélès. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, Article 17.
<https://doi.org/10.4000/traces.4269>

Freitag, M. (2008). *Imaginaire épistémique et imaginaire socio-politique*. <https://gripal.ca/publications/cahiers-des-imaginaires/imaginaire-epistemique-et-imaginaire-socio-politique/>

Gouvernement de la Nation Crie. (2024). *Vers le développement durable des ressources minérales en Eeyou Istchee*. The Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee).
<https://www.cngov.ca/fr/environnement/exploitation-miniere/>

Gouvernement du Canada. (2014, August 12). *La Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois—Rapports annuels 2008-2009 / 2009-2010 [Rapport]*.
<https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1407867973532/1542984538197#chp4>

Gouvernement du Canada, M. de la J. (2021, April 12). *Document d'information: Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.
<https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/apropos-about.html>

Gouvernement du Québec. (2023). *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.
<https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits-en-ligne/conventions-lois/convention-de-la-baie-james-et-du-nord-quebecois-et-conventions-complementaires/convention-consolidee/>

Grand Council Of The Crees. (2010). *Politique Miniere de la nation crie*.

Gupta, A. (2012). *Red Tape: Bureaucracy, Structural Violence, and Poverty in India*. Duke University Press.
<https://doi.org/10.1215/9780822394709>

Harvey, D. (2004). Le « Nouvel Impérialisme »: Accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, 35(1), 71–90.
<https://doi.org/10.3917/amx.035.0071>

Hébert, M. (2020). *Devoir de mémoire. Perspectives sociales et théoriques sur la vérité, la justice et la réconciliation dans les Amériques*. Presses de l'Université Laval.

La Presse canadienne. (2022). Pas de projet minier sans acceptabilité sociale, assure François Legault. Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1906397/francois-legault-projet-minier-graphite-reservoir-kiamika>.

Lapoujade, D. (2017). *Les existences moindres*. [http://www.renald-bray.com/Livre_Numerique_Produit.aspx?id=2218792&def=Existences+moindres\(Les\)%2cLAPOUJADE%2c+DAVID%2c9782707343437&utm_campaign=partage-réseaux-sociaux&utm_medium=réseaux-sociaux&utm_source=facebook-like](http://www.renald-bray.com/Livre_Numerique_Produit.aspx?id=2218792&def=Existences+moindres(Les)%2cLAPOUJADE%2c+DAVID%2c9782707343437&utm_campaign=partage-réseaux-sociaux&utm_medium=réseaux-sociaux&utm_source=facebook-like)

Madden, B. (2019). A de/colonizing theory of truth and reconciliation education. *Curriculum Inquiry*, 49(3), 284–312. <https://doi.org/10.1080/03626784.2019.1624478>

Massicotte, M.-J. (2019). La défense du territoire et la participation des femmes autochtones aux luttes anti-extractivisme au sud du Mexique. *Recherches féministes*, 32(2), 75–93. <https://doi.org/10.7202/1068340ar>

Mitchell, T. (2006). Society, Economy, and the State Effect. Dans *The anthropology of the state a reader* (p. 76-97). Papillon, M., & Rodon, T. (2017). Proponent-Indigenous agreements and the implementation of the right to free, prior, and informed consent in Canada. *Environmental Impact Assessment Review*, 62, 216–224. <https://doi.org/10.1016/j.eiar.2016.06.009>

Patel, R., & Moore, J. W. (2017). *A History of the World in Seven Cheap Things: A Guide to Capitalism, Nature, and the Future of the Planet*.

Pavic, C. (2024). Que se passe-t-il avec Northvolt, qui est en sérieuse difficulté?, Le Devoir.

<https://www.ledevoir.com/economie/824014/passe-il-northvolt-serieuse-difficulte>.

Radio-Canada. (2024). Le « superministre » Pierre Fitzgibbon démissionne, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2101722/pierre-fitzgibbon-demission-ministre>.

Simard, M. (2017). Le Nord québécois: Un plan, trois régions, neuf défis. *Recherches sociographiques*, 58(2), Article 2.
<https://doi.org/10.7202/1042164ar>

Stein Pedersen, J. V., Latour, B., & Schultz, N. (2019). A Conversation with Bruno Latour and Nikolaj Schultz: Reassembling the Geo-Social. *Theory, Culture & Society*, 36(7–8), Article 7–8.
<https://doi.org/10.1177/0263276419867468>

Szablowski, D. (2019). “Legal enclosure” and resource extraction: Territorial transformation through the enclosure of local and indigenous law. *The Extractive Industries and Society*, 6.
<https://doi.org/10.1016/j.exis.2018.12.005>

Tsing, A. L. (2015). *The Mushroom at the End of the World*.
<https://press.princeton.edu/books/paperback/9780691220550/the-mushroom-at-the-end-of-the-world>

Verdery, K. (2014). *Secrets and Truth : Ethnography in the Archive of Romania's Secret Police* (NED-New edition, 1). Central European University Press.
<https://www.jstor.org/stable/10.7829/j.ctt6wpkmf>

Vanhuynen, K., & Gauthier, M. (2022). Mining the Land While Sustaining liiyiuituwin: Exercising Indigenous Sovereignty through Collaboration in Eeyou Istchee. *Canadian Journal of Political Science*, 55, 1–21.
<https://doi.org/10.1017/S0008423922000178>

Wallerstein, I. (2008). The Modern World-System as a Capitalist World-Economy. *The Globalization Reader*, 55–61.

Welker, M. (2014). *Enacting the Corporation: An American Mining Firm in Post-Authoritarian Indonesia*.